

Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale - Lancement de la phase de programmation - Recherche de partenariats

M. LE MAIRE, Rapporteur : Besançon, capitale de la Région de Franche-Comté, siège de l'Université, dispose d'une bibliothèque d'étude dont les collections sont largement connues et reconnues par un public averti et par la communauté scientifique, ainsi que d'une centrale de lecture publique (la Médiathèque Pierre Bayle) dont le succès ne se démentit pas et d'un important réseau de bibliothèques annexes dans les quartiers.

Elles ont un potentiel considérable : richesse exceptionnelle des collections, nombreux services offerts au public, capacité d'innovation.

Plusieurs actions de mise en valeur des collections, de sensibilisation du public ainsi que l'informatisation en réseau valent à la Ville de Besançon une place particulière dans les bibliothèques françaises et ont justifié la signature d'une convention de pôle associé à la Bibliothèque Nationale de France (BNF). Ces bibliothèques correspondent également à la définition de Bibliothèques Municipales à Vocation Régionale (BMVR) établie par l'Etat en 1992. Mais il est indispensable de mettre ces bibliothèques en état de remplir pleinement leurs missions auprès du public local, national voire international et de développer les services indispensables qui satisferont les exigences du public d'aujourd'hui et de demain.

Cette situation est malheureusement ternie par le fait que les deux équipements essentiels dans la politique culturelle de la Ville (Bibliothèque d'Etudes et Médiathèque Pierre Bayle) sont séparés géographiquement et ne peuvent ainsi constituer un pôle suffisamment fort, digne de la capitale régionale, référence pour l'ensemble des bibliothèques municipales, mais aussi des bibliothèques de la région.

Pour cela, il est nécessaire de regrouper en un même lieu la Bibliothèque d'Etude et de Conservation, y compris le secteur des archives communales, et la Médiathèque Pierre Bayle (secteur jeunesse, adulte, documentation et discothèque).

Le site retenu est celui du Centre Pierre Bayle et des bâtiments avoisinants.

Cette bibliothèque sera un service de qualité car il rassemblera d'une part l'ensemble des missions scientifiques en matière de conservation du patrimoine ainsi que la partie étude et recherche et d'autre part la diffusion de l'ensemble des documents écrits et sonores du secteur lecture publique. Il intégrera aussi des services nouveaux, destinés à l'ensemble des bibliothèques de la région.

Cette dimension régionale apparaîtra notamment par la création d'un centre de ressources à différents niveaux (organisation, méthode de conservation, formation du personnel, analyse des publics, information électronique, littérature spécialisée, etc.).

Ainsi conçue, en cohérence avec les souhaits de l'Etat en la matière, la Nouvelle Bibliothèque -BMVR- occupera pleinement une fonction structurante pour la région toute entière mais aussi pour la Ville : le réseau des bibliothèques annexes des quartiers sera en effet élaboré en cohérence avec cette grande bibliothèque.

Ces liens s'étendront notamment aux Bibliothèques Départementales de Prêt.

La création de cette structure nécessite une étude de programmation dont le maître d'ouvrage est la Ville de Besançon. Cette phase décisive comprendra :

- une définition des besoins précis établie en concertation étroite avec le directeur du service des Bibliothèques et Archives municipales,

- un schéma d'organisation fonctionnelle des locaux,
- une description des contraintes du bâtiment et du site, préparatoire à la rédaction du document de programmation,
- les exigences en matière de délai et de coût.

Elle sera établie sur plusieurs exercices, son ampleur justifiant un délai raisonnable et un réel approfondissement.

Les résultats de cette étude serviront de base au lancement de la consultation des concepteurs du bâtiment (architecture - ingénierie) et pour le suivi de l'opération jusqu'à son terme.

La Ville souhaite engager cette étude le plus rapidement possible et la mener à terme d'ici la fin du présent mandat.

L'investissement proprement dit n'aura pas lieu avant le prochain mandat, la priorité du mandat en cours au plan culturel étant le Musée du Temps.

Dès maintenant toutefois, la Ville décide d'engager un processus de partenariat autour du projet global BMVR, structure à vocation régionale, reconnue par l'Etat, riche de fonds inestimables, appelée à être une tête de réseau.

La Nouvelle Bibliothèque ne saurait en effet, du fait d'une réelle dimension structurante, être la seule affaire de la Ville de Besançon. Il n'est pas non plus envisageable d'associer des partenaires au stade de la réalisation sans qu'ils aient participé aux études.

C'est pourquoi la Ville de Besançon va proposer à l'Etat, à la Région, au Département et au District du Grand Besançon de participer à ce grand projet en s'associant à l'étude de programmation, puis en exprimant pour l'avenir leur intérêt pour l'ensemble du projet, au plan culturel et financier.

Un dossier a d'ores et déjà été présenté dans le cadre de la programmation 1998 de la Charte d'Aménagement du District du Grand Besançon.

Il sera proposé au Conseil Municipal de statuer sur l'ouverture des crédits nécessaires à l'étude dont le coût est estimé à 800 KF environ répartis sur plusieurs exercices, au terme de cette phase de consultation, en fonction des réponses obtenues.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser M. le Maire à solliciter les aides financières de l'Etat, Direction du Livre, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et du District du Grand Besançon et de les inscrire :

. en recettes au budget supplémentaire sur l'imputation budgétaire 90.233.2313.95052.1321 (Etat) / 1322 (Région) / 1323 (Département) après réception des décisions attributives de subventions,

. en dépenses au 90.233.2313.95052.33000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.